

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 juin 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

Secrétaire de séance : POUJET Yannick

Procuration de vote :

Mandants : FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MARCHAL François ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

Mandataires : THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; MOUGIN Philippe ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2017



Contrôle de légalité

Objet : Attribution du marché d'entretien des espaces verts sur les installations industrielles et techniques du SYBERT

5C. ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES DU SYBERT

Rapporteur : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente.

L'entretien des espaces verts du SYBERT est à réaliser sur l'ensemble des 16 déchetteries, ainsi que sur le Pôle de Valorisation des Déchets.

Les prestations demandées sont les suivantes :

- tonte des pelouses ;
- élagage des haies et la taille des arbres et arbustes ;
- désherbage des sites ;
- toute autre prestation en lien avec l'activité.

Concernant la tonte des pelouses, il n'est pas imposé de nombre de tontes minimum à effectuer par an ; il sera demandé de maintenir les sites dans un état de propreté convenable en fonction des conditions météorologiques.

Cas spécifiques :

- concernant la déchetterie de PIREY : il est nécessaire d'inclure l'entretien du merlon situé devant la déchetterie et servant de barrière visuelle entre la route et la déchetterie ;

- concernant la déchetterie de SAONE : ce site étant situé dans un milieu naturel sauvage (zone du Marais de Saône), il est nécessaire d'inclure l'entretien d'un passage d'environ 1 mètre sur tout le pourtour de la déchetterie. Ceci évitera que les espèces naturelles sauvages envahissent le site et détériorent le grillage ;

- concernant la déchetterie de DEVECEY : le SYBERT s'est porté acquéreur du terrain jouxtant l'actuelle déchetterie sur lequel se trouvait l'ancienne station d'épuration ; il est nécessaire d'inclure l'entretien de ce terrain dans la prestation.

Concernant l'élagage des haies, la taille des arbres et des arbustes :

- sur les déchetteries, les interventions se feront sur demande du SYBERT ; il n'y aura donc pas d'opération systématique tous les ans.
- sur le Pôle de Valorisation des Déchets, les opérations de taille et d'élagage intègrent également le nettoyage des talus sur le pourtour du site, dont la particularité est liée à la hauteur des talus nécessitant des moyens d'accès et d'interventions adaptés.

Pour les déchetteries, les déchets issus de la tonte, de l'élagage et de la taille des arbres et arbustes pourront être déposés directement dans les bennes dédiées, ou sur les plateformes de stockage pour les sites qui en possèdent ; pour le Pôle de Valorisation des Déchets, l'évacuation des déchets sera à la charge du futur titulaire.

Concernant le désherbage des sites, il est nécessaire d'effectuer une opération par an sur chaque déchetterie et quatre opérations par an sur le Pôle de Valorisation des Déchets.

Concernant les autres prestations, il s'entend par exemple : ré-engazonnement d'une zone, plantation d'un ou plusieurs arbres ou arbustes, ...

Afin de satisfaire au plus vite aux besoins du SYBERT et à la réglementation de la commande publique, une consultation a été lancée au mois de février 2017.

L'objet du marché concerne l'entretien des espaces verts sur les installations industrielles et techniques du SYBERT.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, sans minimum et sans maximum, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois 12 mois, soit une durée totale de 48 mois.

L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication au BOAMP, au JOUE ainsi que sur le profil acheteur le 24 février 2017, la date limite de remise des offres était fixée au lundi 27 mars 2017 à 12h00.

Le SYBERT a reçu six offres et à l'issue de l'analyse des offres, il a été proposé à la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 7 avril 2017 de retenir la proposition du candidat FEVRE VIELLARD domicilié au 8 rue du gue des pauvres 21470 BRAZEY EN PLAINE pour un montant de 49 910,00 € HT (montant issu du détail quantitatif estimatif).

L'estimation initiale du marché était de 208 000 € HT sur la durée totale du marché, soit 52 000 € par an.

A la majorité, le Comité Syndical autorise Mme la Présidente ou son représentant à attribuer et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de ce marché.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 1
Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUIL. 2017



Contrôle de légalité